

portant approbation des dépenses payées en 1973 au titre du Budget National d'Equipe-ment et d'Investissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;
 VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU l'Ordonnance n° 73-4 du 17 janvier 1973, portant Loi de Finances pour la Gestion 1973 ;
 SUR Proposition du Ministre des Finances,
 Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 décembre 1977 ;

ORDONNE :

Article 1er :- Sont approuvées les dépenses d'équipement et d'investissement pour l'année 1973 ci-après énumérées.

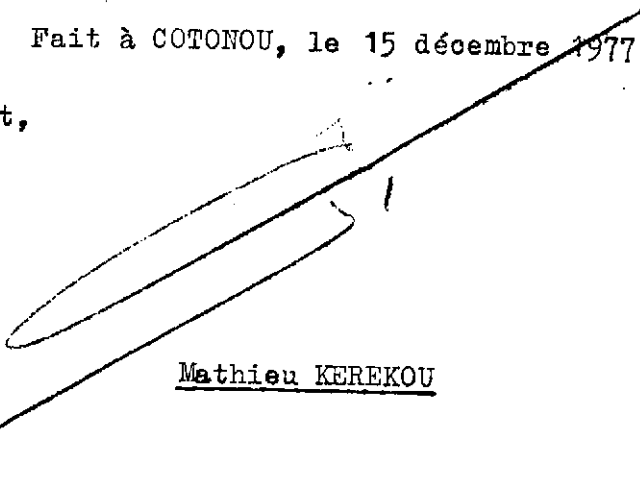
OBJET DE LA DEPENSE	REFERENCE DE LA DECISION AYANT AUTORISE LE PAYEMENT	MONTANT DE LA DEPENSE
Mise en place des infrastructures d'accueil pour les festivités du 1/8/73 à Natitingou	n° 430/MEF/DB du 8/5/73	70 000 000
Travaux d'électrification et d'adduction d'eau de la ville de Natitingou	n° 461/MEF/DB du 14/5/73	40 000 000
Avance de démarrage pour la construction de cinq (5) villas à Natitingou	n° 475/MEF/DB du 26/5/73	12 399 097
Aménagement d'un terrain de sport et d'une place de l'Indépendance à Natitingou	n° 474/MEF/DB du 26/5/73	15 000 000
Décompte provisoire n° 2 du Marché n° 66/72 du 30 novembre 1972 relatif aux travaux d'aménagement, de prolongement du Boulevard de France et de modernisation des voies d'accès à ce Boulevard	n° 621/MEF/DB du 13/7/73	50 000 000
Décompte provisoire n° 2 du Marché n° 6/73 du 14 mai 1973 relatif à la construction de cinq (5) Villas à Natitingou	n° 883/MEF/DB du 1/9/73	9 919 278
Participation de la République du Dahomey à l'augmentation du capital de la Société AIR AFRIQUE	n° 885/MEF/DB du 1/9/73	30 000 000
		.../...

OBJET DE LA DEPENSE	REFERENCE DE LA DECISION AYANT AUTORISE LE PAYEMENT	MONTANT DE LA DEPENSE
Règlement des dépenses relatives aux préparatifs des manifestations à Natitingou dans le cadre de la Fête Nationale du 1er août 1973	n° 971/MEF/DB du 11/10/73	10 000 000
Règlement des factures de transit relatives à l'exécution du Projet 419 du Programme Alimentaire Mondial	n° 1181/MEF/DGF/DB du 26/12/73	6 448 270
Rachat des actions de la République du Cameroun au titre du capital de la Société AIR AFRIQUE et participation à la constitution du capital de la Société Hôtafric	n° 1232/MEF/DGF/DB du 31/12/73	18 781 818
TOTAL DES DEPENSES :		262 548 463

Article 2 :- Le Camarade Ministre des Finances est chargé de l'application de la présente Ordonnance qui sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 15 décembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 10 autres Ministères 14 UNB-BN. 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 FASJEP 2 DE-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 ETD 2 Dtion/Douanes 4 CAB/MIL. 2 DSIM 2 BCP 1 JORPB 1.-